

Département	Meurthe et Moselle
Arrondissement	NANCY
Canton	SEICHAMPS

COMMUNE de SEICHAMPS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 29 mars 2010

NOMBRE

de conseillers en exercice

29

de présents

23

de votants

28

L'an deux mil dix, le lundi vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

Etaient présents : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, INGRET, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, BOICHE, KLOUTZ, GRANJON, GUILLAUME, KEINERKNECHT

Mmes GLESS, TREIBER, MEON, REVOL, AGOSTINI, DIONNET, LANUEL FABRI, KRIER, MAISTRE

Etait absent : M. CLERC

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Melle WOLFARTH à M. CHANUT

Mme LEMINEUR à Mme LANUEL

Melle DIART à M. CHARPENTIER

Mme PANIS à M. GRANJON

M. LECOMTE à M. GUILLAUME

A l'unanimité, Madame Marie-Noëlle MAISTRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **P. TREIBER**

Les Villes de Nancy et Seichamps organisent chaque année des séjours en classe de découvertes pour les élèves de leurs écoles primaires.

Pour définir les modalités de participation des deux communes aux frais de séjours en classes de découvertes des enfants domiciliés sur leur territoire et fréquentant une école élémentaire de l'autre territoire, la convention de réciprocité doit être reconduite.

Pour les familles domiciliées à Seichamps, seuls les enfants scolarisés en Classe d'Intégration Scolaire pourront bénéficier de cette aide.

La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2010, pour une durée d'un an.

Elle sera reconduite d'année en année, sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans.

Après avis de la commission Petite Enfance et Vie Scolaire réunie le 25 mars 2010, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de réciprocité entre les villes de Seichamps et de Nancy pour les séjours en classe de découvertes.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,
Henri CHANUT

OBJET

**Convention de réciprocité
entre les villes de Seichamps
et Nancy pour les séjours en
classes de découvertes**

N°17/2010

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 23 mars 2010. Cet acte est rendu exécutoire par transmission en préfecture le 30 mars 2010 et affichage en Mairie le 31 mars 2010.

**Le Maire,
Henri CHANUT**